Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260910-DCM2026_079-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 19 – 21*
Votants : 20 – 22*
Pouvoirs : 01

*À partir de la DCM N° 2026/080

Date de la convocation :
3 septembre 2026

Date de la publication :
3 septembre 2026

Vote :	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **3 septembre 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : M. GARDAN - Mme FRESNE - M. GÉHANNIN - Mme ANGÉLIQUE - M. PIVETTE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - M. CORBIN - Mme JAMAULT - M. PAPINEAU - Mme CHEMIN S. - M. CHESNEAU - Mme VIGOUROUX QUIOC* - Mme NICOU* - Mme GARDAN - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT - M. TOREL

Excusé(es) : M. PARIS - Mme MANCEAU (pouvoir à Mme MÉRET)

Secrétaire de séance : Monsieur **Franck CHEMINANT** est désigné secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/079 : POLE ADMINISTRATIF – DEVIS ORANGE

Rapporteur : Jean-Luc PIVETTE

M. Pivette présente au Conseil Municipal l'offre commerciale d'ORANGE, concernant le déménagement de notre site de la Mairie de LUITRÉ-DOMPIERRE vers le 6, Rue du Vendelais à Luitré – 35133 LUITRE-DOMPIERRE, avec passage à la Fibre.

Après analyse des différents éléments nous avons les services ci-dessous à déménager :

1-BUSINESS VPN (DATA+ INTERNET)
Small ADSL référence 0299957385 compte facturation 2766500

2-BUSINESS TALK IP (VOIX)
3 communications simultanées référence 0046UFC8 compte de facturation 804836013

3-MULTI-CONNECT-OFFICE (STANDARD+ POSTES TELEPHONIQUE)
Mitel Diatonis référence 10000099763 compte de facturation 1-F421660

Notre contrat étant désengagé, ORANGE nous propose le rengagement du contrat BVPN+ BTIP pour une période de 3 ans, pour bénéficier de nouvelle grille tarifaire et frais de modification remisés à 100% (Déménagement BVPN+BTIP et passage à la fibre du site de la MAIRIE ANNEXE de DOMPIERE)

MAIRIE PRINCIPALE (Nouvelle adresse 6 Rue du Vendelais - Luitré)

BUSINESS VPN SMALL FTTH
Fibre FTTH 1GMax
Garantie Temps de Rétablissement 10H
Frais de mise en service : Offerts
Mensualité : 75€ HT (VS 63.88€ actuellement)

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260910-DCM2026_079-DE

BUSINESS TALK IP
3 communications simultanées
Nouvelle fiche tarifaire
Frais de mise en service : Offerts
Mensualité : 34.7€ HT (VS 41€ actuellement)

MAIRIE ANNEXE DOMPIERRE (9 Rue de la Mairie)

BUSINESS VPN SMALL FTTH
Fibre FTTH 1GMax
Frais de mise en service : Offerts
Mensualité : 60€ HT (VS 63.88€ actuellement)

BUSINESS TALK IP
2 communications simultanées
Nouvelle fiche tarifaire
Frais de mise en service : Offerts
Mensualité : 24.80HT (VS 29€ actuellement)

Cette proposition prend en compte les points 1 et 2 avec des mensualités réduites 194.50€ VS 197.76€ et la remise à 100% des frais de déménagement et du passage à fibre sur les 2 sites.
L'abonnement étant de 3 ans, cela représente 7 002 € HT (3 x 12 x 194.50€) et nécessite un passage en conseil municipal.

Un second Bon de commande concerne le déménagement du matériel téléphonique (Serveur, postes et switch) pour 1 084.84€ TTC (soit 904.03 € HT).

Enfin, ORANGE nous propose également d'en profiter pour procéder au passage à la Fibre des 2 autres contrats situés au 9 Rue de la Mairie à Dompierre-du-Chemin, avant l'arrêt du cuivre :

- La Poste de Dompierre (02 99 97 96 67) ;
- Et la Salle Roncevaux (02 99 18 11 12).

Ce troisième Bon de commande est de : 223.66 € HT de Frais ponctuels (pour le passage à la Fibre), puis de 58.80 € HT mensuels (29.40€ par site).

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (20 votants) :

- **DE RETENIR la proposition d'ORANGE ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.**

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 10/09/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Florian SALMON